

DEPARTEMENT
DE L'AIN

=oOo=

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal

19

En exercice

19

Prenant part à la délibération

11

Date de la
convocation

19/04/2022

Date d'affichage

19/04/2022

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHALAMONT

Séance du 24 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire

Présents : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Claude AMASSE, Sandrine RUETTE, Didier CORMORECHE, Séverine MENAND, Stéphane MERIEUX, Sébastien JACQUET.

Absents – excusés : Rodolphe OLIVIER, Florence CHAMBARD, Claire PICARD-LEROUX, Maud COMBIER, Sonia DEBIAS-SAID, Rachel SOCCOL, Didier TRIOULAYRE, Edwige GUEYNARD.

LAURENT Monique a été élue secrétaire de la séance

1- REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET « AQUA-PRET BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT » D'UN MONTANT TOTAL DE 1 000 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UN RESERVOIR D'EAU.

Il s'avère nécessaire de contracter un prêt bancaire pour la réalisation de la construction du nouveau réservoir d'eau potable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, *à l'unanimité*,

- autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **1 000 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : BEI – Aqua Prêt

Montant : 1 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.67 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1.76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- autorise le maire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

2- REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET « AQUA-PRET BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT » D'UN MONTANT TOTAL DE 550 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le maire expose au conseil qu'il est nécessaire de contracter un prêt bancaire pour la réalisation de travaux d'assainissement

Le conseil municipal, après avoir délibéré, *à l'unanimité*,

- autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 550 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : BEI – Aqua Prêt

Montant : 550 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.67 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1.76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- autorise le Maire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Parmi toutes les banques consultées, seule la Banque des Teritoires a pu nous proposer un prêt à taux fixe à 25 ans. La crédit agricole de Chalamont a proposé un taux de 1.76% sur 20 ans... et les autres dépassent le taux directeur actuel de 1,76% et ne peuvent prêter sur une longue durée.

Fin de séance à 21h.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2022

Monsieur Claude AMASSE	Madame Séverine MENAND	Madame Rachel SOCCOL Absente excusée
Madame Sandrine RUETTE	Monsieur Stéphane MERIEUX	Madame Monique LAURENT
Madame Sonia DEBIAS-SAID Absente excusée	Madame Claire PICARD-LEROUX Absente excusée	Monsieur Benjamin LLOBET
Madame Florence CHAMBARD Absente excusée	Madame Roseline FLACHER	Monsieur TRIOULAYRE Didier Absent
Monsieur Bruno CHARVIEUX	Monsieur Sébastien JACQUET	Monsieur Rodolphe OLIVIER Absent excusé
Madame Maud COMBIER Absente excusée	Monsieur Thierry JOLIVET	Monsieur Didier CORMORECHE
Madame Edwige GUEYNARD Absente excusée		